

2. Des emprunts forcés, sans intérêt, effectués d'après la capacité de contribuer, comme l'une des méthodes de financer la guerre.

3. L'étatisation ou régie intégrale par l'Etat de toutes les industries de guerre essentielles, de manière que chaque usine puisse s'intégrer comme unité dans un ample plan national de production de guerre.

4. Le remplacement de tous les hommes à traitement nominal par des régisseurs nationaux à service continu rémunérés uniquement par l'Etat et travaillant de concert avec les commissions de guerre dans lesquelles les associations ouvrières ou agricoles auraient une représentation raisonnable.

5. Un impôt de 100 p. 100 sur tous les bénéfices excédant 4 p. 100 du montant effectivement placé, ainsi qu'on l'a demandé en Australie.

6. L'établissement d'un revenu maximum-minimum équitable, un impôt progressif abrupt sur les revenus situés entre le minimum et le maximum et un impôt de 100 p. 100 sur tous les revenus dépassant le maximum.

Ces propositions s'emboîtent les unes dans les autres et doivent être prises dans l'ensemble. A notre avis, elles constituent le seul moyen par lequel notre pays puisse atteindre le triple objectif que l'honorable Walter Nash, ancien ministre des Finances dans le cabinet travailliste de la Nouvelle-Zélande, a posé l'autre jour devant le comité spécial de la restauration et de la reconstruction. On se rappellera qu'il a insisté sur les trois points suivants:

1. Que personne ne souffre du fait d'être allé combattre en dehors du pays.

2. Que personne ne profite du fait qu'il est resté au pays.

3. Que personne, dans la situation mondiale de l'heure, ne puisse retirer un bénéfice quelconque pour avoir fourni des denrées essentielles se rattachant à la guerre. Puisque le Gouvernement réclame l'autorisation de passer à la dernière étape de l'imposition de la conscription pour le service outre-mer, c'est maintenant qu'il faut demander l'application de ces principes. D'ailleurs, le premier ministre a maintes fois prêché à la Chambre, durant la présente session, la nécessité qu'il y a pour les hommes publics et les partis politiques d'être fidèles à leurs engagements et de tenir leurs promesses. Le 21 avril, j'ai invité le peuple canadien à appuyer le vote affirmatif dans le plébiscite. J'ai dit alors:

Je tiens à préciser au delà de toute possibilité d'équivoque que nous, membres de la fédération du commonwealth coopératif, allons non seulement continuer mais accroître notre demande de la conscription des industries de guerre, de la richesse capitalisée et des institutions financières, sur la même base et en même temps que la mobilisation obligatoire du capital humain. A nos yeux, le plébiscite n'a de valeur que par

l'occasion qu'il fournit à notre peuple de faucher les broussailles des arguments oiseux. Une fois que l'on aura ainsi écarté les enchevêtrements, nous aurons frayé la voie à l'adoption d'une politique de guerre totale et équitable. Pour nous, un vote affirmatif écrasant lundi prochain sera un indice du fait que le peuple canadien désire par-dessus tout une politique de guerre qui place toutes les ressources de la nation au service de la cause nationale, sans bénéfices, sans privilèges spéciaux et sans les méfaits de la régie des monopoles.

Je traiterai maintenant du sens et de l'opportunité de chacune des propositions que je viens d'énumérer.

La première a trait à la nationalisation des banques à charte. La fédération du commonwealth coopératif a toujours préconisé l'étatisation du système financier, dans l'intérêt du public. Les honorables députés ont pu constater qu'une des premières mesures de contrôle auxquelles le Gouvernement a dû recourir en cette guerre, s'appliquait au change étranger. Les banques sont les instruments de la politique financière et de placement. Il est absurde de laisser à l'entreprise privée même une partie de l'exécution de cette politique durant une situation aussi critique que celle où nous nous trouvons en ce moment. Je ne parle pas des bénéfices qu'ont réalisés les banques, bien que les neuf banques à charte du pays aient accusé, en 1941, des bénéfices se chiffrant au total par plus de treize millions. Ce qui importe, cependant, c'est que le Gouvernement exerce un contrôle exclusif sur la politique financière. C'est à cette seule condition que nous pourrions introduire une politique monétaire correspondant aux besoins de la production de guerre et du placement. Sans compter que nous obtiendrions ainsi sur la situation monétaire tous les renseignements voulus pour formuler une politique rationnelle.

Mais il existe une autre raison qui revêt aujourd'hui du plus haut intérêt l'étatisation des banques à charte, ainsi que le contrôle administratif de la politique financière et de placement. Tous savent le rôle important qu'ont joué ces facteurs durant les années d'avant-guerre. Leur rôle ne sera pas moins important durant la période de reconstruction d'après-guerre. Le contrôle et la direction collective du placement et le financement de grandes entreprises publiques, s'imposeront alors dans l'ensemble du pays.

Il y a quelque temps, le premier ministre a dit avec raison, au cours d'une allocution prononcée en public, qu'à moins de jeter dès maintenant les fondements de l'ordre nouveau dans le monde, nos espérances pourraient bien être frustrées. Le très honorable député a raison. Je l'exhorte maintenant à donner suite à cette déclaration, puisque lui seul a le pouvoir requis pour contrôler cette politique.